



Parc national
des Calanques

Pratiquer la plongée

DANS LES CALANQUES



BIENVENUE DANS

Le Parc national des Calanques

UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Les calanques, un patrimoine à préserver

Les Calanques s'étendent sur un territoire unique et diversifié à la fois terrestre, marin et insulaire. Du sommet du Mont-Puget, jusqu'aux canyons sous-marins, elles abritent une biodiversité incroyable, comprenant de nombreuses espèces rares ou menacées.

Créé en 2012, le Parc national des Calanques a pour mission d'étudier et de préserver ce bien commun, crucial pour l'équilibre écologique de la région méditerranéenne. Avec ses partenaires, il invite les visiteurs à ressentir l'histoire et l'esprit des lieux, à développer leur sensibilité et à s'ouvrir à l'envie de protéger cet environnement précieux...

Amis plongeurs, avec ce petit livret nous vous donnons les clés pour apprécier pleinement ce territoire d'exception et contribuer à sa préservation. Faites-en bon usage !

Le Parc national des Calanques c'est :

3 millions

de visiteurs par an

*Chaque geste compte
pour le protéger.*

Le seul parc


national urbain
d'Europe

*Au cœur de la métropole
Aix-Marseille Provence.*

200 espèces

protégées à
terre et en mer

*Et des milliers d'espèces
communes tout aussi
essentielles.*



**1934,
Jacques
Borelli**

Crédits : Collection famille Borelli

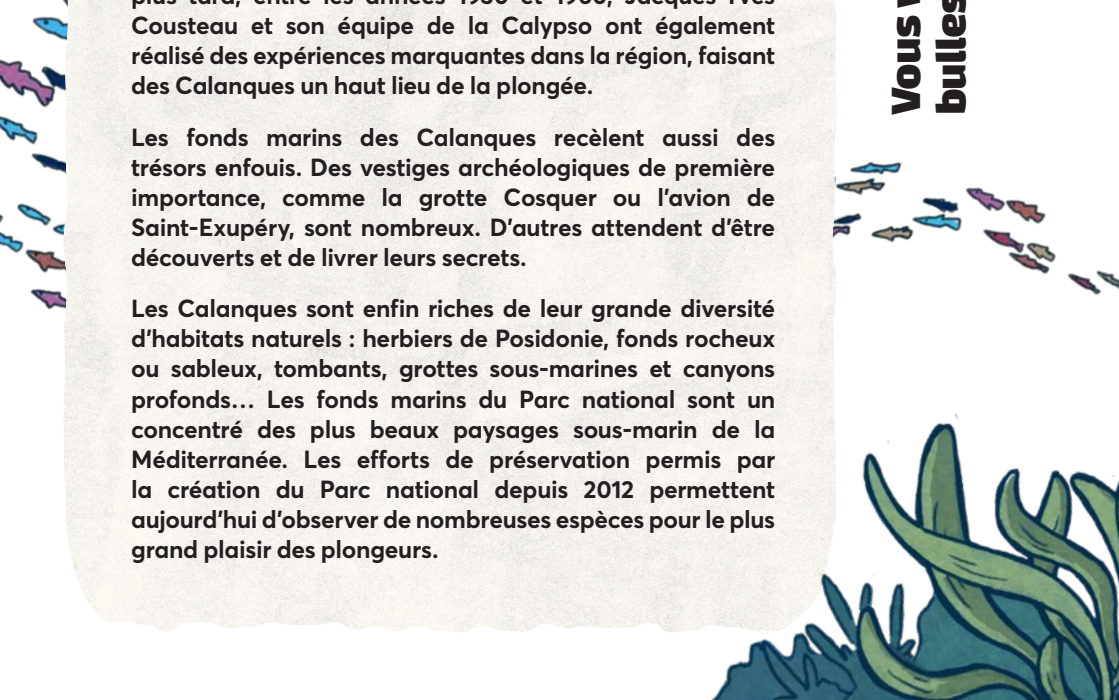
La plongée dans les Calanques : un peu d'Histoire

L'histoire de la plongée sous-marine est étroitement liée aux Calanques. C'est notamment ici qu'un tout jeune biologiste, nommé Georges Beuchat, inventa les premiers équipements de plongée moderne... Quelques décennies plus tard, entre les années 1930 et 1960, Jacques-Yves Cousteau et son équipe de la Calypso ont également réalisé des expériences marquantes dans la région, faisant des Calanques un haut lieu de la plongée.

Les fonds marins des Calanques recèlent aussi des trésors enfouis. Des vestiges archéologiques de première importance, comme la grotte Cosquer ou l'avion de Saint-Exupéry, sont nombreux. D'autres attendent d'être découverts et de livrer leurs secrets.

Les Calanques sont enfin riches de leur grande diversité d'habitats naturels : herbiers de Posidonie, fonds rocheux ou sableux, tombants, grottes sous-marines et canyons profonds... Les fonds marins du Parc national sont un concentré des plus beaux paysages sous-marin de la Méditerranée. Les efforts de préservation permis par la création du Parc national depuis 2012 permettent aujourd'hui d'observer de nombreuses espèces pour le plus grand plaisir des plongeurs.

**Vous voici dans les
bulles des pionniers**



Respectons l'environnement des calanques et plongeurs en sécurité

Matériel à prévoir



Matériel de sécurité*



Trousse de secours



Téléphone et VHF à bord



Pavillon Alpha

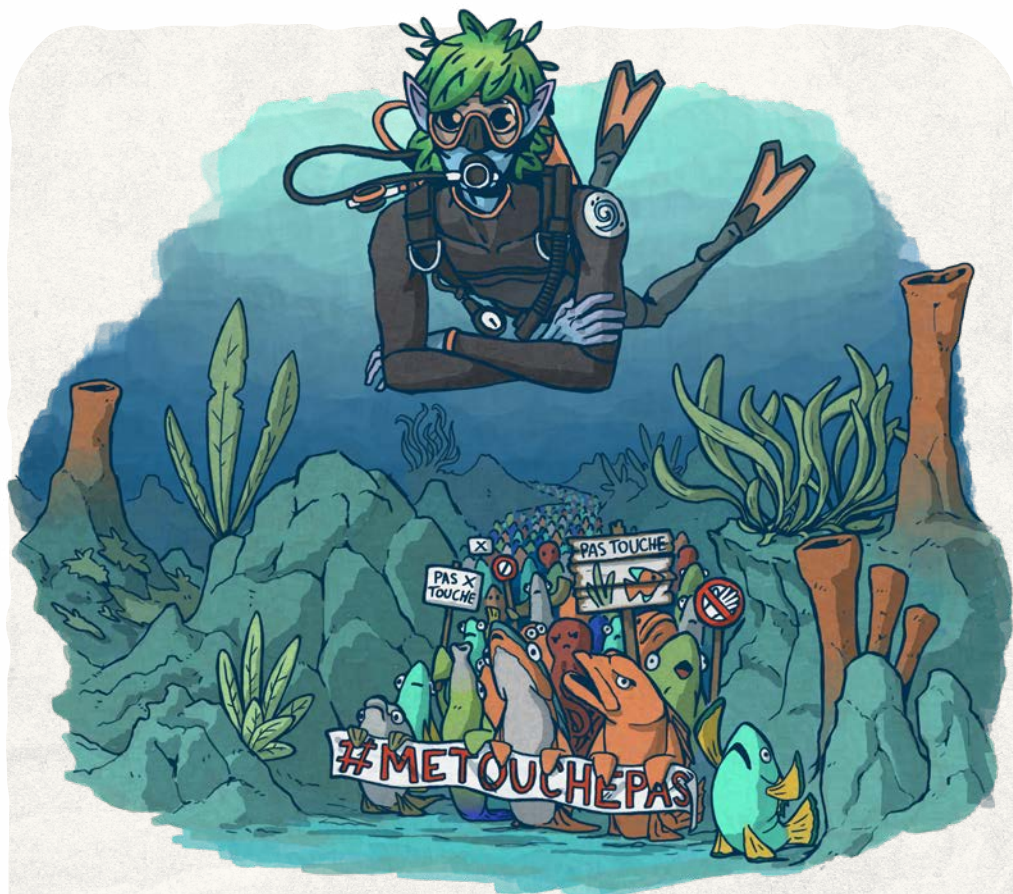
* Parachute, sifflet, lampe, couteau, détendeur de secours, jeu de table de décompression, etc.

Prévoir également du matériel de sécurité pour la surface, bouteilles d'oxygène, couverture isothermique.

Préparer son activité

- Penser à plonger sur les sites les moins sensibles en limitant les appuis sur des zones sableuses ou des roches nues quand les conditions le permettent.
- Choisir les zones de plongée en fonction de son expérience et de ses capacités.
- Ne pas se rendre dans les zones interdites : grotte Cosquer ou triangle Cousteau.
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel, s'il est bien fixé et si sa flotabilité est bonne.
- Vérifier les conditions météo.
- Informer ses proches de sa sortie.
- Redoubler de vigilance sur les sorties de reprises, les premières de l'année.
- Respecter les paliers (temps et profondeurs) de décompression.





Poissons mécontents...

Toute action de perturbation de la faune et de la flore est interdite. Par perturbation est entendue toute action intentionnelle ayant pour effet de déranger voire de menacer l'intégrité physique ou la survie de l'organisme considéré.

Il est également interdit d'utiliser tout moyen ou toute chose qui par son bruit, peut déranger les animaux ou troubler le calme et la tranquillité des lieux.

La pêche en bouteille est interdite ainsi que le nourrissage de la faune marine.

Une centaine de plongées

possibles pour découvrir les espèces protégées dans les zones de non prélèvement.




Comptons les poissons pour les protéger !

Les plongeurs peuvent contribuer à la préservation des calanques grâce aux sciences participatives. En comptant les espèces marines lors de leurs plongées, ils fournissent des données précieuses aux scientifiques et aident à adapter les mesures de protection. Vous pouvez par exemple télécharger l'application *Polaris*.



Quelques règles avant de plonger pour minimiser votre impact.

- Privilégier les zones de sable et éviter de marcher sur les roches habitées lors des départs d'activités.
 - Réduire sa vitesse en bateau pour limiter les émissions de carbone et le bruit du moteur.
 - Rester à distance réglementaire des pêcheurs professionnels et de leurs engins de pêche signalés par un pavillon (100m).
 - Éviter de passer souvent et longtemps sous les surplombs et dans les grottes marines.
 - Utiliser les dispositifs d'amarrage écologiques existants quand c'est possible pour protéger les habitats marins sensibles.
 - Ancrer son bateau sur des fonds sableux, en évitant les coraux et les herbiers de Posidonie.
 - Ne pas utiliser de propulseur sous-marin dans le Parc national.
 - Limiter l'utilisation de puissants éclairages sous-marins vers la faune.
 - Attention aux coups de palmes malencontreux ! Bien se stabiliser sans s'accrocher pour ne pas abimer le milieu.
 - Ne pas déplacer, manipuler, ou ramener à la surface les plantes et les animaux marins.
 - Ne ramener aucun souvenir du fond marin, ni animal ni anthropologique, sauf les déchets plastiques que l'on peut collecter.
 - Réduire au maximum les emballages plastiques et les ramener à terre pour les trier.
 - Voir la liste des règles à respecter en dernière page.
- 



En cœur marin du Parc national des Calanques, il est interdit de :



Retrouvez plus d'infos sur notre site
www.calanques-parcnational.fr

Pour toutes infos → application MesCalanques

En cas d'accident → appeler le 112

Ou VHF Canal 16, car attention, tous les opérateurs ne passent pas dans les Calanques